



Évaluation externe finale d'un projet visant à accompagner le Tchad dans le respect des procédures judiciaires relatives à la détention préventive afin d'améliorer les conditions de détention

Organisation

La Fédération internationale des ACAT (FIACAT), est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits humains, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

- **La FIACAT représente ses membres auprès des organismes internationaux et régionaux**

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations Unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales et régionales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions internationales de défense des droits humains, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant les Etats à abolir cette disposition dans leur législation.

Pour être encore mieux entendue, la FIACAT est membre-fondateur de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED), le Human Rights and Democracy Network (HRDN) et la Plateforme française des droits humains (PDH).

- **La FIACAT renforce les capacités de son réseau de trente ACAT**

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des acteurs de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international.

Programme

Contexte

La FIACAT et ses membres en Afrique veillent à l'application des normes internationales et régionales récemment adoptées pour humaniser les conditions de détention telles que la Résolution 70/175 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 17 décembre 2015 sur l'« Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus » (Règles Nelson Mandela) ou encore, les Lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) pour contribuer au respect

de l'État de droit en Afrique. Au Tchad, le nouveau Code de procédure pénale, prévoit, en son article 313 alinéa 2, que «*la détention préventive ne pourra excéder 6 mois en matière correctionnelle et 1 an en matière criminelle*». Cependant, dans la réalité, la détention préventive est utilisée au Tchad de manière quasi systématique et excède très souvent les délais légaux. Ceci est à l'origine de la surpopulation carcérale dans les lieux de détention, notamment dans les prisons cibles du projet à N'Djaména, Moundou et Abéché, trois des quatre principales villes du pays, où l'on rencontre une criminalité et délinquance importante. Selon les statistiques de la Justice au Tchad, publiées en février 2018 par le Ministère de la Justice (avec le concours financier du PRAJUST II), 1 610 personnes sont détenues provisoirement en attente de leur jugement à N'Djaména, 269 à Moundou et 261 à Abéché. En outre, à cause des nombreuses grèves qu'a connues l'appareil judiciaire au cours de l'année 2017 et de la généralisation des mouvements de protestation contre les mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la crise socioéconomique et financière, ce nombre a considérablement augmenté, obligeant le Président de la République à aller à la Maison d'arrêt de N'Djaména pour ordonner, séance tenante, la libération des mineurs et des femmes enceintes. Dans les trois (3) prisons cibles du projet les prévenus représentent 41,27% des détenus et les inculpés représentent 38,87% des détenus. Ainsi les détenus en attente de jugement représentent 80% de l'effectif carcéral de ces trois prisons. Au cours de l'action, la FIACAT et ses partenaires ont également pour objectif d'accompagner la révision de la législation pénale pour la mettre en conformité avec les obligations et engagements internationaux.

La présente action a pour objectif de faciliter l'accès à la justice des détenus au Tchad. Pour cela, la FIACAT et l'ACAT Tchad se sont données pour objectifs spécifiques de renforcer les capacités de la société civile et du personnel judiciaire et pénitentiaire en matière de respect des garanties judiciaires. À terme, l'action vise à réduire la détention préventive abusive, et ainsi la surpopulation carcérale de manière générale. L'action intègre également le suivi des recommandations internationales et régionales et la sensibilisation de l'opinion publique sur les droits des détenus.

La FIACAT et l'ACAT Tchad travaillent depuis plusieurs années en collaboration avec les mécanismes de promotion et protection des droits de l'homme. Ainsi, la FIACAT a déjà soumis des rapports alternatifs avec l'ACAT Tchad lors de l'examen du Tchad par le Comité contre la torture (2009), le Comité des droits de l'homme (2013) et lors de l'Examen périodique universel (2014 et 2018).

L'action prévoit une formation des groupes cibles autour du parcours juridique du détenu ; cette rencontre permettra aux acteurs de se connaître et de travailler ensemble à la mise en place de la stratégie d'action et à la rédaction d'un guide pratique sur les garanties judiciaires du détenu. Par la suite, la FIACAT accompagnera la société civile et le personnel judiciaire et pénitentiaire pour lutter contre la détention préventive injustifiée. Lors des visites mensuelles des prisons ciblées ou des parquets, les membres de la société civile identifieront les cas de détention préventive injustifiée qu'ils transmettront aux avocats référents du projet en charge de veiller au suivi des dossiers afin d'accélérer les procédures judiciaires. Lors des missions de la FIACAT au Tchad, des rencontres avec les autorités compétentes (Ministère, Assemblée nationale, Commission nationale des droits de l'homme, etc.), les représentations des organisations internationales et régionales et les chancelleries seront organisées afin d'assurer la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux du Tchad concernant l'amélioration des conditions de détention. Plus régulièrement, l'ACAT Tchad organisera avec les autorités tchadiennes des séances de travail dans ce même but. Enfin, la FIACAT et l'ACAT Tchad mèneront des actions de visibilité (émission de radio, articles des journaux, etc.) afin de sensibiliser la population sur les droits des détenus.

L'action sera développée sur vingt-quatre mois ; elle sera découpée en trois phases : 1. formation des groupes cibles ; 2. Suivi des cas détention préventive abusive dans trois prisons pilotes (Moundou, Abéché et N'Djaména) par l'ACAT Tchad ; 3. Évaluation des résultats de l'action. La pandémie de Covid-19 a contraint à des aménagements au cours de la mise en œuvre du projet.

L'action a été financée par la Délégation Union européenne au Tchad, dans le cadre du Projet d'Appui à la Justice au Tchad – Phase 2 (PRAJUST 2) : « appui aux initiatives des acteurs non étatiques pour contribuer à l'amélioration de l'accès au droit et à la justice des citoyens, en particulier [...] des personnes en détention ». La maîtrise d'ouvrage du PRAJUST (entre Commission européenne et Tchad) est assurée par le Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (FED), en gestion décentralisée qui sera l'Autorité Contractante. La maîtrise d'œuvre est assurée par le Ministère de la Justice et des Droits Humains.

Cette évaluation externe visera à respecter les exigences du bailleur.

Définition du programme

Titre de l'action :	Accompagner le Tchad dans le respect des procédures judiciaires relatives à la détention préventive afin d'améliorer les conditions de détention
Lot :	EuropeAid/158-673/ID/ACT/TD
Lieu(x) de l'action :	Tchad
Durée totale de l'action (mois):	22 mois (plus no cost extension – pandémie Covid19) (15 novembre 2018 au 14 décembre 2020)
Contribution de l'UE demandée (montant)	246 475,47 €
Contribution de l'UE demandée¹	94 %
Objectifs de l'action	L'objectif global de l'action est de faciliter l'accès à la justice des détenus au Tchad. Les objectifs spécifiques sont : 1. Renforcer les capacités de la société civile et du personnel judiciaire et pénitentiaire en matière de respect des garanties judiciaires des détenus en attente de jugement et faciliter le dialogue entre les parties prenantes ; 2. Réduire la détention préventive injustifiée, et ainsi réduire la surpopulation carcérale dans les prisons du Tchad ; 3. Sensibiliser l'opinion publique sur les droits des détenus au Tchad.
Groupe(s) cible(s)²	La société civile tchadienne et notamment l'ACAT Tchad, les autorités publiques, le personnel de l'administration judiciaire et pénitentiaire, les avocats, les détenus en attente de jugement.
Bénéficiaires finaux³	Les détenus, notamment ceux en attente de jugement, et leurs familles. Une priorité sera donnée aux femmes et aux mineurs incarcérés.

¹ S'il y a lieu, ajouter le pourcentage du total des coûts acceptés.

² Les «groupes cibles» sont les groupes/entités qui bénéficieront directement de l'action au niveau de l'objectif de cette dernière.

³ Les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui tireront un profit à long terme de l'action au niveau de la société ou du secteur au sens large.

Résultats estimés	<p>R.1.1 : Les compétences relatives à la procédure pénale tchadienne et aux garanties judiciaires entourant la détention de la société civile, des membres du personnel de l'administration judiciaire et pénitentiaire et des autorités publiques sont renforcées</p> <p>R.2.1 : Les dossiers des personnes en détention préventive injustifiée dans les 3 prisons ciblées sont traités. La population carcérale en détention préventive est réduite dans les 3 prisons ciblées par l'action</p> <p>R.2.2 Le Tchad se met en conformité avec ses engagements internationaux et régionaux en matière d'accès à la justice et de conditions de détention</p> <p>R.3.1 : L'opinion publique est sensibilisée aux droits des détenus</p>
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de formation initial des groupes cibles autour du parcours juridique du détenu ; - Elaboration et publication du guide sur les garanties judiciaires du détenu et atelier de suivi ; - Identification des cas de détention préventive abusive et suivi des cas par les membres de l'ACAT Tchad ; - Traitement des dossiers de détention préventive abusive par les avocats référents ; - Séance de travail avec les autorités tchadiennes pour la mise en œuvre des recommandations relatives à l'accès à la justice et aux conditions de détention. - Sensibilisation de l'opinion publique par des actions de visibilité.

Partenariat :

FIACAT, ACAT Tchad

Lieu d'intervention : N'djamena, Moundou et Abéché.

But et objectifs de l'évaluation externe finale

But :

Une évaluation externe indépendante sera réalisée à la fin du projet afin d'évaluer la pertinence et la cohérence du projet par rapport aux objectifs initialement fixés. Cette évaluation permettra à la FIACAT et ses partenaires de tirer un bilan des activités menées et des procédures utilisées afin d'améliorer leurs pratiques pour des projets futurs qui pourront être développés notamment dans d'autres pays où un membre de la FIACAT est actif.

Les évaluateurs suivront les principes proposés par le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE : impartialité et indépendance, crédibilité, utilité, participation et coordination.

L'évaluation sera menée en se basant sur les cinq critères définis par le CAD : pertinence, efficacité, efficacité, efficacité, impact et durabilité (ou viabilité), en ciblant prioritairement la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et la cohérence par rapport aux objectifs que le projet s'est initialement fixés (choix et atteinte des objectifs).

Seront notamment pris en compte les critères d'efficacité et d'impact pour la mesure des changements auxquels a contribué le projet et celle des effets produits en termes de renforcement de capacités et de qualité des partenariats.

Objectifs :

- **Questions évaluatives**

Axe 1 : Pertinence et efficacité des stratégies d'intervention : les activités menées ont-elles conduit aux résultats attendus et aux objectifs spécifiques du projet ?

Axe 2 : Effets produits en termes de renforcement de capacités et de qualité des partenariats : Comment est-ce que le soutien aux partenaires du projet a été perçu et comment pourrait-il être amélioré ?

Axe 3 : Recommandations attendues : Quelles sont les activités à privilégier pour pérenniser le projet, quelles sont les pistes d'amélioration ?

Il est demandé aux consultants, dans leur offre de services, de reformuler et d'organiser le questionnement évaluatif qu'ils proposent de traiter autour de ces axes de réflexion et de questionnements, en fonction de leur compréhension de la problématique, des enjeux et des objectifs de l'évaluation qu'ils auront exposés par ailleurs.

- **Livrables :**

À la fin du projet, en raison de la pandémie, si l'évaluateur externe se trouve hors du Tchad, les entretiens se feront par moyen électronique avec les acteurs du projet. Si l'évaluateur externe retenu est basé au Tchad, il effectuera les missions à l'intérieur du pays.

À partir des entretiens avec les parties prenantes, l'évaluateur préparera un rapport d'évaluation en français décrivant le processus d'évaluation et présentera les conclusions et les recommandations pour ce projet qui sera transmis par la FIACAT à la Délégation de l'Union européenne au Tchad et au Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale, Ordonnateur National Délégué.

Une présentation verbale et une explication des résultats seront faites par l'évaluateur aux coordinateurs du projet et aux membres du Bureau international (lors de la rencontre qui aura lieu en avril 2021).

- **Portée de l'évaluation :**

- La formulation du projet ayant fait l'effort d'identifier des indicateurs chiffrés pour apprécier les résultats du projet, et le dispositif de suivi mobilisant des sources externes (statistiques carcérales comme base au lancement du projet par ex.) et internes (rapports par ex., évaluation interne, etc.), l'évaluation devra se baser sur le cadre logique du projet et se servir des outils et données de suivi existantes.
- L'évaluateur examinera et analysera les documents de projet existants fournis par le coordonnateur du projet.
- L'évaluateur devra fournir une analyse de l'évolution des capacités de l'ACAT et des pistes envisagées pour pérenniser l'intervention.
- Le processus d'évaluation inclura la conduite d'entretiens et de discussions de groupe avec des représentants des organisations partenaires et des bailleurs, des ONG ainsi que du secteur gouvernemental.
- L'évaluation portera non seulement sur l'effet immédiat du projet (efficacité), mais également sur la composante de gestion (efficacité).

Méthodologie

L'évaluation sera réalisée selon une approche participative, qui sollicite les opinions et les évaluations de toutes les parties. L'évaluateur utilisera les résultats des évaluations internes précédente de ce projet.

Profil du candidat

- Titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Master ou équivalent) en gestion de projet ou en droit, sciences politiques avec une expérience significative en management de projet ;
- Une expérience professionnelle éprouvée de l'évaluation ex post d'au moins 5 ans dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets ;
- Une expérience préalable dans un bureau d'évaluation des projets des droits humains serait très appréciée ;
- Une expérience préalable dans l'évaluation de projets financés par l'Union européenne serait très appréciée ;
- Une compétence certaine dans la rédaction de rapports ;
- Maîtrise du français ;
- Les membres de l'équipe d'évaluation ne devront pas avoir été directement impliqués dans la conception et / ou la mise en œuvre des projets.

Les propositions financières des experts, pour cette évaluation, devront s'inscrire en dessous d'un plafond maximum de 9 000,00 € TTC (neuf mille euros) et distingueront les dépenses forfaitaires (honoraires et per diem) des dépenses à justifier (voyages et déplacements, etc.)

Tous les autres coûts non prévus – quelle que soit leur nature – resteront à leur charge.

En postulant à cet appel, le candidat atteste ne pas être dans l'un des cas suivants :

- Avoir commis des actes de fraude ou de corruption ou avoir participé à une organisation criminelle, à des opérations de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, infraction liée au terrorisme, travail des enfants ou autre forme de traite des êtres humains ou ont commis une irrégularité ;
- Ne pas se trouver dans une situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêt.

Calendrier

- **10 décembre 2020** : Date de publication de l'offre.
- **10 janvier 2021** : Date-limite de réception des candidatures.
- **10 janvier au 31 janvier 2021** : analyse des offres et choix de l'évaluateur.
- **1^{er} au 15 février 2021** : Phase de cadrage, d'entretiens et de documentation en France.
- **15 février au 31 mars 2021** : Phase de consultation par questionnaires, par entretiens à distance ou mission de terrain (si évaluateur basé au Tchad).
- **15 avril 2021** : Date-limite de rendu du premier résumé préliminaire du rapport et présentation au Bureau International de la FIACAT.
- **30 avril 2021** : Date-limite de rendu du rapport final.

Comment postuler

Les documents à soumettre sont :

- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités
- Une note de 5 pages maximum avec des propositions de méthodologie pour l'évaluation : compréhension de la commande, propositions de méthodologie, proposition de cadrage des entretiens (calendrier), budget ;
- Une offre financière qui devra indiquer :
 - Les dépenses forfaitaires (honoraires et per diem) des dépenses à justifier (voyages et déplacements, etc.).
 - Les coûts totaux de l'évaluation en EUR TTC
 - Les modalités de paiement (échancier)

Critère d'évaluation

La personne retenue pour cette évaluation sera choisie selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des candidats
- Offre financière : tarifs, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	Points
OFFRE TECHNIQUE	24
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	4
Références et expériences du candidat, dont :	
<i>Expériences dans l'évaluation de structures ONG</i>	4
<i>Expériences dans l'évaluation de projets internationaux</i>	4
<i>Expérience dans l'évaluation de financement public</i>	4
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	4
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	4
OFFRE FINANCIERE	6
TOTAL	30

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Accompagner le Tchad dans le respect des procédures judiciaires relatives à la détention préventive afin d'améliorer les conditions de détention » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : **EVALUATION EXTERNE - DPA Tchad** impérativement à Guillaume Colin, Directeur exécutif de la FIACAT, g.colin@fiacat.org.

Date limite d'envoi des candidatures : *le 10 janvier 2021, minuit heure de Paris (UTC+2)*